

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXTRAIT DU FICHER CENTRAL DE LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE
POUR ACQUERIR UN ANIMAL DE COMPAGNIE**

Attention :

- pour recevoir votre extrait directement en ligne, introduisez votre demande via E-guichet ;



- seules les personnes majeures sont habilitées à introduire la demande d'extrait du fichier central ;
- la demande doit être adressée à la commune de votre domicile ;
- le traitement de votre demande ne pourra être initié que si celle-ci est complète et après le paiement de la redevance réglementaire de 3,00 euros ;
- seules les demandes concernant des personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Liège pourront être traitées ;
- votre demande sera soumise au Service public de Wallonie à des fins de vérification.

Nom* :

Prénom* :

N° de registre national* :

Adresse légale* :

Numéro de téléphone :

(*) Champs obligatoires

Mode de réception:

Je souhaite recevoir mon extrait du fichier central par courrier électronique.

Dans ce cas, je renseigne mon adresse de courrier électronique ci-après :

.....

Je souhaite recevoir mon extrait du fichier central par courrier postal.

Veillez prendre connaissance des informations sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de la délivrance d'extraits pour le permis de détention d'un animal

QUELLES SONT LES DONNÉES QUE NOUS COLLECTONS ET POURQUOI ?

La Ville de Liège est susceptible de procéder au recueil et au traitement de vos données personnelles (nom, prénom, numéro RN, date de naissance, sexe, adresse de domicile, coordonnées de contact, contenu du Fichier Central de la délinquance environnementale, adresse électronique, numéro de téléphone) dans les buts suivants :

a) aux fins de contrôler que vous n'êtes pas sous le coup d'une interdiction de détention d'un animal, ni d'une déchéance du permis de détenir un animal en application du Code Wallon du Bien-Être Animal (art. D.46) et du Code de l'Environnement (art. D.144);

b) aux fins de vous permettre de recevoir un extrait du Fichier Central de la délinquance environnementale nécessaire à la détention d'un animal.

En toute circonstance, vos données personnelles ne sont traitées que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour l'une des finalités énoncées et jamais dans un autre cadre que celui annoncé.

COMMENT PROTÉGEONS-NOUS ET CONSERVONS NOUS VOS DONNÉES ?

La Ville de Liège traite vos données personnelles en conformité avec la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel et de protection de la vie privée, en ce compris le RGPD et la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Elle prend les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées pour protéger vos données et en assurer la confidentialité.

Vos données personnelles sont en outre conservées pour une durée limitée en fonction de la finalité de leur traitement et uniquement pour la durée nécessaire (durée de validité de l'extrait du fichier central en vue de l'acquisition d'un animal de compagnie, soit un mois). Passé ce délai, elles sont définitivement supprimées.

A QUI SONT TRANSMISES VOS DONNÉES ET DANS QUEL CADRE ?

Les données concernées peuvent être partagées, de manière confidentielle, avec le Service Public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement, afin de contrôler l'absence d'interdiction de détention d'un animal et l'absence de déchéance du permis de détenir un animal en application de l'article D.46 du Code Wallon du Bien-être Animal et de l'article D.144 du livre 1er du Code de l'environnement. En principe, sauf ce qui précède et obligation légale ou nécessité au regard de ses missions ou intérêts légitimes, seule la Ville de Liège est destinataire des données personnelles que vous lui communiquez. Pour des raisons techniques, la Ville peut aussi transférer vos données à des tiers si cela est strictement nécessaire. Dans tous les cas, la Ville de Liège veille à ce que vos données personnelles restent protégées malgré le transfert de données. En effet, la Ville de Liège s'assure de la mise en œuvre par les destinataires de garanties adéquates et de leur respect de conditions strictes en matière de confidentialité, d'usage et de protection des données.

QUELS SONT VOS DROITS ?

En tant que personne concernée par un traitement de données personnelles, vous avez les droits suivants : recevoir de notre part une information sur les données à caractère personnel que nous traitons et sur la manière dont nous les traitons; recevoir une copie de vos données personnelles et transmettre, le cas échéant, ces données à une autre entité ; nous demander de modifier, rectifier, corriger ou compléter vos données à caractère personnel dont nous disposons ; nous demander d'effacer certaines de vos données à caractère personnel ; vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel à certaines conditions, ou sans aucune condition en ce qui concerne l'opposition à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct ; ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, en ce compris le profilage ; choisir de donner ou non votre accord pour le traitement de vos données personnelles et retirer votre consentement donné pour le traitement de vos données à tout moment ; demander à limiter le traitement de vos données à certaines fins. Si vous souhaitez exercer l'un ou plusieurs de vos droits ci-dessus, nous vous invitons à nous contacter. En outre, dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la manière dont vos données à caractère personnel sont traitées, voire de la réponse apportée à votre demande ou à votre réclamation, vous pouvez également introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

QUI EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES ET QUI POUVEZ-VOUS CONTACTER ?

La Ville de Liège, inscrite à la banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0207343933 et ayant son siège à 4000 Liège, place du Marché, 2, est responsable du traitement de vos données personnelles. Pour toute question ou demande d'exercice de vos droits, vous pouvez contacter Madame Danielle ADRIAENSSENS - DPO de la Ville de Liège : Place du marché, 2, 4000 Liège. Belgique. dpo@liege.be

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance de l'information sur le traitement de mes données personnelles dans le cadre de ma demande d'un extrait du Fichier central de la Délinquance environnementale en vue de détenir un animal de compagnie et en accepte les termes.

Date* :

Signature* :

(*) *Champs obligatoires*

Le paiement de la redevance réglementaire d'un montant de **3,00 euros** doit être effectué par virement bancaire, sur le compte **BE84 0910 1308 8359** en indiquant dans la communication :

- les **nom et prénoms** de la personne pour laquelle l'extrait est sollicité ET
- la mention « **extrait fichier central** ».